



N°18 - HIVER 2014-2015

# ARBORETUMS DE FRANCE

BULLETIN TRIMESTRIEL DES DONATEURS D'ARBORETUMS DE FRANCE



## Des conifères rares et menacés conservés aux Grandes Bruyères

**Récemment classée "Collection végétale spécialisée", la collection de conifères de l'Arboretum des Grandes Bruyères\*, illustre éloquentement le rôle déterminant des arboretums dans la conservation des espèces. Une fonction essentielle, malheureusement souvent minimisée.**

Avant toutes choses, il faut rappeler ce qu'est l'UICN, (Union internationale pour la conservation de la nature) : un organisme indépendant dont le travail est "d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature, ainsi que, de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable".

*suite page 2*



### Sauvegarder l'ADN végétal !

Il y a quelques mois, la revue scientifique "Nature" publiait les résultats d'une étude internationale très alarmante consacrée à 220 espèces

d'arbres de 80 régions du monde aux climats variés. Selon les scientifiques, les deux-tiers des arbres sur la planète, en manque d'eau, seraient menacés de dépérissement.

En cause, le réchauffement climatique et l'extension des périodes de sécheresse. En matière de menaces sur la biodiversité, il n'est guère de jour qui n'apporte son lot de mauvaises nouvelles, en une longue litanie d'espèces menacées ou disparues, dont on sait qu'elles demeureront irremplaçables.

Le pessimisme est-il de mise ? Peut-être pas. Car une prise de conscience progressive semble se faire jour. Il est frappant de constater ainsi, en France et en Europe, l'intérêt grandissant des citoyens pour la nature, la botanique, les jardins, et le "grand retour" des arbres dans les préoccupations quotidiennes. A plus grande échelle, l'exemple de la Chine, hier si peu sensible aux préoccupations écologiques et qui veille aujourd'hui jalousement sur son patrimoine génétique, cet "ADN végétal" en particulier arboricole, est très encourageant.

Mais tout ou presque reste à faire, car nous avons beaucoup trop tardé. Bien sûr, nos arboretums n'ont pas attendu les récentes alarmes des institutions internationales pour commencer à agir, à sauver ce qui pouvait l'être, à alerter publics et autorités.

Nous avons agi et continuerons de le faire car il y a urgence vitale. Mais nous aurons besoin de relais, d'accompagnement, d'aide, de soutien, que seuls des citoyens conscients des enjeux pourront nous apporter. Amis donateurs, vous êtes de ceux-ci. Mais il vous - nous - appartient de multiplier nos rangs !

**Bernard de La Rochefoucauld**  
fondateur d'Arboretums de France

Elle a ainsi soutenu de nombreux pays dans des projets visant à mettre au point des stratégies en matière de conservation et de biodiversité.

L'UICN a émis une classification (sous forme de codes en lettres) qui fait autorité aujourd'hui, et qui sépare en deux catégories générales les espèces menacées de celles qui ne le sont pas. Dans cette dernière, nous allons laisser de côté les espèces pour lesquelles la méthodologie d'évaluation n'est pas applicable (NA) ou qui n'ont pas été évaluées (NE), et enfin celles dont on ne dispose pas de données suffisantes pour le faire (DD).

Viennent ensuite les espèces à préoccupation mineure (LC), comme par exemple celles à aire naturelle vaste et qui ne sont pas soumises à des processus de régression d'effectifs, ou qui font l'objet d'exploitation relativement modérée avec quelques risques potentiels (NT).

### Trois catégories d'espèces menacées

Les espèces dites menacées, qui nous intéressent ici, se répartissent en trois catégories :

- **Vulnérables (VU)** : les espèces sont exposées à des menaces relativement élevées
- **En danger d'extinction (EN)** : les menaces sont considérées comme élevées
- **En danger critique d'extinction (CR)** : les menaces sont si fortes que la disparition est imminente

Il reste deux autres critères, qui se distinguent des précédents, celui qui liste les espèces totalement éteintes (EX) et celui qui concerne les espèces dont la survie est uniquement assurée en arboretums et jardins botaniques (EW). L'exemple emblématique est *Franklinia alatamaha*, un joli arbuste de la famille des camélias et qui n'a plus été revu dans sa Georgie natale depuis 1803, soit moins de deux siècles après le débarquement des colons européens sur les actuels Etats-Unis. Cette magnifique théacée fleurit en même temps que ses feuilles caduques changent de couleur en automne et il est possible de l'admirer en plusieurs exemplaires à l'Arboretum des Grandes Bruyères (voir photo).

<http://www.iucnredlist.org/>  
<http://threatenedconifers.rbge.org.uk>



Spécimen de *Franklinia alatamaha* de l'Arboretum des Grandes Bruyères (ci-dessus)  
 Spécimen de *Taiwania* photographié à Ingrannes (ci-contre)

### 49 espèces menacées présentes aux Grandes Bruyères !

Durant l'été 2014, les spécialistes des conifères au sein de l'UICN ont édité une enquête réalisée au sein du Botanic Garden Conservation International, une institution qui regroupe les jardins botaniques voués à la conservation de la diversité végétale du monde. Accessible sous la forme d'un fascicule téléchargeable en ligne, elle s'intitule "Global survey of ex situ conifer collections" (Enquête mondiale sur les collections de conifères situées en dehors de leur aire naturelle). On y retrouve l'intégralité des espèces de conifères du monde évaluées par l'UICN, et même si la taxonomie employée ne fait

pas forcément l'unanimité, force est de constater que tout propriétaire de collection botanique peut s'y retrouver.

A l'Arboretum des Grandes Bruyères, je me suis attelé à lister les conifères présents afin de montrer la pierre essentielle qu'il apporte – autant que faire se peut – à l'édifice de conservation des espèces en dehors de leur milieu naturel. J'ai ainsi dénombré pas moins de 49 espèces menacées :

- **8 espèces de Catégorie CR** : *Abies nebrodensis*, *A. pindrow* ; *Cupressus stephensonii* ; *Glyptostrobus pensilis* ; *Picea koyamae*, *P. neoveitchii* ; *Taxus floridana* et *Torreya taxifolia*
- **19 espèces de Catégorie EN** : *Abies fraseri*, *A. koreana*, *A. bornmuelleriana* ; *Araucaria arau-*

*cana* ; *Calocedrus formosana* ; *Cedrus atlantica* ; *Cupressus goveniana*, *C. nevadensis* ; *Ginkgo biloba* ; *Metasequoia glyptostroboides* ; *Picea asperata* var. *notabilis*, *P. chihuahuana*, *P. morikana* ; *Pinus armandii* var. *mastersiana*, *Pinus maximartinezii*, *Pinus radiata* ; *Pseudotsuga japonica* ; *Sequoia sempervirens* et *Sequoiadendron giganteum*. \*\*

- **22 espèces de Catégorie VU** : *Abies durangensis* var. *coahuilensis*, *A. fabri*, *A. recurvata*, *A. recurvata* var. *ernestii* ; *Cathaya argyrophylla*, *Cedrus brevifolia*, *C. libani* ; *Cupressus chengiana*, *C. gigantea*, *C. sargentii* ; *Keteleeria evelyniana* ; *Picea asperata*, *P. brachytyla*, *P. breweriana*, *P. likiangensis*, *P. likiangensis* var. *rubescens*, *P. torano* ; *Pinus muricata* ; *Pseudolarix amabilis*, *Taiwania cryptomerioides* ; *Thuja koraiensis* et *Torreya californica*.

### Un patrimoine sauvegardé

Il vous faudra attendre le printemps 2015 pour aller admirer ces arbres, souvent représentés en plusieurs exemplaires par espèce, et vous pourrez constater que la rareté d'un végétal ne le rend pas forcément moins attractif que les autres !

De tels individus permettent de conserver une petite partie du patrimoine génétique de chacune de ces espèces, en attendant des jours meilleurs dans leur pays d'origine où ils pourront, qui sait, contribuer à renforcer des effectifs et rapporter de la diversité génétique disparue.

\* Vous pouvez encore parrainer un conifère pour enrichir la collection (150 €)

\*\* D'aucuns pourraient s'étonner de trouver dans cette liste l'*Araucaria du Chili*, le cèdre de l'Atlas, le Ginkgo et les deux séquoias tant ils sont fréquents dans nos parcs et jardins mais l'évaluation de l'UICN se base sur les conditions de vie de ces espèces en milieu naturel seulement !

### Extension paysagère en "Asie"

Un important travail a récemment été engagé à l'Arboretum des Grandes Bruyères sur l'espace paysager consacré aux espèces originaires d'Asie, en particulier les conifères. Pour faire place aux nouveaux spécimens destinés à enrichir la Collection nationale classée – notamment des arbres originaires de l'Himalaya ou de Corée, élevés en pépinière à l'Arboretum – et pour leurs donner plus d'espace, l'"Asie" s'agrandit et de nombreux déplacements et plantations sont en cours de réalisation. Beaucoup de sujets exceptionnels, aujourd'hui bien adaptés aux conditions de la Forêt d'Orléans, vont ainsi pouvoir s'épanouir dans un cadre paysager conçu pour les mettre en valeur.



## ARBORETUM DES GRANDES BRUYÈRES 40 ans de passion, et l'avenir pour perspective...



**Il y a quarante ans, Brigitte et Bernard de la Rochefoucauld créaient l'un des premiers arboretums paysagers français. La pérennité de ce lieu, emblématique de la lutte pour la biodiversité, se pose aujourd'hui avec plus d'acuité que jamais.**

**1973.** Convaincus de la nécessité de préserver la biodiversité forestière et d'y associer le public, Brigitte et Bernard de la Rochefoucauld se lancent dans une folle aventure : transformer plusieurs hectares de ronces et de broussailles, au cœur de la Forêt d'Orléans, à Ingrannes, en conservatoire botanique contemporain.

**2014.** Après quarante ans d'enrichissements botaniques, l'Arboretum des Grandes Bruyères possède plusieurs collections nationales riches de centaines de spécimens d'arbres rares ou disparus dans leur milieu naturel. Reconnu internationalement, il fédère autour de son action, au sein d'Arboretums de France, d'autres arboretums français qui, comme lui, agissent pour la valorisation du patrimoine végétal et la transmission de celui-ci aux générations futures.

Il est aujourd'hui la propriété d'Arboretums de France, après que ses fondateurs lui en ont fait don.

### Assurer la pérennité de l'œuvre entreprise

Aidés de deux jardiniers et de quelques bénévoles, Brigitte et Bernard de la Rochefoucauld n'ont jamais cessé de travailler au cœur même de l'arboretum, recherchant de nouveaux sujets, dessinant les espaces

d'accueil des collections, établissant les inventaires botaniques, entretenant des contacts professionnels en France et à l'étranger, et payant quotidiennement de leur personne pour aménager, entretenir, valoriser les plus de douze hectares des Grandes Bruyères. Un travail de titan, à plein temps, qui ne souffre aucun relâchement et mobilise chaque instant.

Mais la poursuite de cette œuvre et son inscription dans les décennies qui viennent, imposent que des concours nouveaux viennent accompagner, pour mieux les relayer dans le futur, les missions qu'assurent aujourd'hui les fondateurs.

Des professionnels, demain, auront la charge de ces tâches aujourd'hui assumées bénévolement. Et notre fonds de dotation doit s'y préparer. Il en va de la pérennité de l'arboretum et de ses missions !

**C'est l'objet de l'appel à dons que nous vous adressons aujourd'hui.**

**En répondant à cet appel par des dons réguliers inscrits dans la durée, par des legs ou des donations, vous nous donnerez les moyens de faire face aux défis que nous lance l'avenir.**

## PARTENARIAT



### Chamerolles et les Grandes Bruyères officialisent leur rapprochement

Le 17 septembre aux Grandes Bruyères, Eric Doligé, président du Conseil général du Loiret (propriétaire du château de Chamerolles) et Bernard de la Rochefoucauld, fondateur de l'Arboretum des Grandes Bruyères, ont officialisé le partenariat qui lie désormais les deux sites. Une promotion commune et une billetterie croisée permettront d'augmenter la visibilité de ces deux pôles touristiques majeurs du département.

## L'ASSURANCE-VIE Un autre moyen de nous aider

**Les assurances-vie constituent une ressource majeure pour Arboretums de France, dont ils contribuent à pérenniser les actions en faveur de la biodiversité.**

### Quel est le principe ?

L'assurance-vie est un contrat de capitalisation par lequel l'assureur s'engage, moyennant le paiement d'une prime par l'assuré souscripteur, à verser, au profit de ce dernier ou d'un tiers, une prestation, notamment en cas de décès.

Souscrire un contrat d'assurance-vie en faveur d'Arboretums de France est ainsi un moyen simple, souple, rapide et efficace, de contribuer au financement de ses actions.

### Une démarche simple et rapide

La désignation du Fonds de dotation bénéficiaire (pour tout ou partie du capital) peut se faire chez le banquier ou l'assureur, en désignant Arboretums de France dans la "clause bénéficiaire" du contrat.

Le nom du ou des bénéficiaires peut également figurer dans un testament. L'avantage est que le notaire est tenu de garder secrète l'identité du bénéficiaire jusqu'à la mort du souscripteur.

### Les précautions à prendre

Il faut bien s'assurer que la dénomination du Fonds de dotation Arboretums de France, bénéficiaire, est exacte afin de faciliter l'exécution du contrat et d'éviter qu'il ne tombe en déshérence. Une contestation par les héritiers pourrait aussi s'élever si le bénéficiaire est désigné de façon incorrecte, incomplète ou imprécise.

Il est donc important de bien préciser la dénomination entière : Fonds de Dotation Arboretums de France, ainsi que son adresse : Les Grandes Bruyères – 45450 Ingrannes.

### Les avantages de la formule

Le capital issu de l'assurance-vie ne rentrant pas dans l'évaluation de la succession, la question des héritiers réservataires ne se pose pas, à condition que les primes versées ne soient pas excessives eu égard aux facultés financières du souscripteur.

Les conditions d'accès faciles et sans coût pour Arboretums de France constituent également un avantage : en matière de droits de succession, la prime d'assurance-vie bénéficie d'une exonération totale. Au surplus, le prélèvement de 20% inhérent au contrat d'assurance en cas de décès n'est pas applicable. Toutes les sommes transmises reviendront intégralement à Arboretums de France.

### Informez-nous

Nous vous conseillons de nous informer de votre décision, en nous adressant par courrier à Arboretums de France – Les Grandes Bruyères – 45450 Ingrannes, les coordonnées de la compagnie d'assurances ou de l'organisme bancaire auprès duquel le contrat a été souscrit, ainsi que vos nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance.

## Vous nous écrivez...

*"Je suis vos efforts et vos projets avec beaucoup d'intérêt, toujours sous le charme de votre « parc d'amour et de poésie ». Avec mes compliments à toute votre équipe."*  
Emile-Yves L. - Versailles

*"Je donne à votre association depuis déjà quelque temps. Mais je ne vous avais pas dit que mon arrière-grand-père, garde des Eaux et Forêts, est enterré à Ingrannes, que mon grand-père était brigadier des Eaux et Forêts (...) et que je suis moi-même ingénieur des Eaux et Forêts (on dit maintenant des Ponts, des eaux et des Forêts) !"*

Jean-Claude G. - Paris

*"Bravo pour toutes vos belles initiatives, pour que la vie continue sur notre terre."*

Christian de M. - Paris

*"Très heureux de vous soutenir et de voir toutes vos réalisations et initiatives grâce au bulletin."*

Jean-Pierre R. - Loire

*"Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge ! disait La Fontaine... J'ai 89 ans et je parraine déjà deux arbres, pour mon mari décédé et mon arrière-petite-fille, Alix. Je parraine aujourd'hui un arbre dédié à mon arrière-petit-fils, Léandre, né en 2014. J'ai plaisir à vous exprimer ainsi ma sympathie pour le beau travail que vous entreprenez."*

Camille D. - Antony

*"Avec toute ma sympathie pour vos actions !"*  
Elisabeth M. - Toulouse



N° 18 - HIVER 2014-2015

**Arboretums de France vit essentiellement de la générosité du public, des dons que vous nous faites et des legs que nous recevons. Chaque geste, même minime, compte et comme dit le proverbe "les petits ruisseaux font les grandes rivières". Merci.**

Bulletin trimestriel des donateurs d'Arboretums de France

Arboretums de France - Arboretum des Grandes-Bruyères 45450 Ingrannes

02 38 57 28 24 - arboretums-de-france@orange.fr - [www.arboretumsdefrance.org](http://www.arboretumsdefrance.org)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Danielle Valentin - RÉDACTION : Jean-Louis Derenne, Thierry Lamant

MAQUETTE : Atelier graphique J.L. Fouchez - PHOTOS : Arboretum des Grandes Bruyères, Thierry Lamant

IMPRESSION : Copie 45 - Dépôt légal à parution - Imprimé sur papier PEFC avec des encres végétales